

Les animateurs de bassins

À tous les enseignants de l'académie

Cher(e) collègue

Suite à une réunion tenue le 15 Janvier, nous avons pris la décision d'informer la profession, de nos analyses sur la situation actuelle de la FC EPS dans notre académie et sur celle qui se dessine pour demain.

Nous tenons tout d'abord à souligner qu'il n'y a aucune divergence dans nos points de vue respectifs, même si les décisions prises par chacun de nous pour la poursuite de notre activité sont différentes, en témoigne ce courrier commun.

À la rentrée 2010, comme vous le savez, le dispositif des animateurs de bassin ne sera plus financé. Son efficacité a pourtant été reconnue, notamment en termes de fréquentation de la formation par les enseignants. Il a constitué, selon les propos de l'inspection, un levier important de la dynamique de formation dans la discipline. Malgré cela, pour des raisons de maîtrise des coûts dans un cadre budgétaire contraint, l'inspection pédagogique a décidé de sa disparition. L'argument majeur consiste à dire qu'il représentait 50% de la dépense de formation dans les bassins ; nous contestons ce chiffre et vous livrons des données plus précises et notre analyse à ce sujet.

Tout d'abord ce pourcentage ne reflète pas une situation stable : si, jusqu'à l'année dernière (08/09), les 11 animateurs de bassins de l'académie étaient rémunérés sur une base forfaitaire de 30 vacations de 43 €, quel que soit leur statut, soit un total académique de 330 heures, le rapport avec le volume des formations de bassins est très variable, proche des 50% dans les premières années qui ont suivi la suppression des MAFPEN (de 98 à 2001/2002), ce rapport était de 35% en 06/07, puis a de nouveau augmenté quand les restrictions budgétaires nous ont conduits à diminuer les capacités d'accueil de nos formations (de 930 heures de formation de bassins en 06/07, nous sommes passés à 618 en 08/09). Dès cette année, le mode de calcul a changé, la rémunération des AB est la suivante : 8 HSE soumises aux conditions d'acceptation pour chaque AB de contribuer à la mise en place de la nouvelle organisation; plus 4 HSE pour chaque action montée . Le coût réel du dispositif pour cette année est donc de $4 \times 42 = 168$ heures pour le montage de 36¹ stages de bassins et 6 stages inter bassins, auxquelles il convient d'ajouter les 16 heures pour les 2 AB qui ont fait le choix de continuer : soit 184 heures pour 540 heures de formation, ce qui correspond à un ratio de 34%.

Au-delà de cette analyse quantitative, il convient de rappeler que la tâche des animateurs de bassins comprend deux volets ; la partie du travail consistant à favoriser l'émergence de projets de formation collectifs, à jouer le rôle d'interface entre vous et les institutions, et à participer à la recherche des cohérences éducatives, est assumée dans les autres disciplines par un correspondant DAFIP ; il s'agit d'un enseignant déchargé à mi-temps pour coordonner au niveau de son bassin les besoins émergents des équipes d'établissements. Il n'est donc pas juste de laisser entendre que ce coût du dispositif concerne seulement l'ingénierie et l'organisation de la formation.

Enfin, pour pouvoir conserver le dispositif, dans un contexte budgétaire des plus tendus, nous avons fait une proposition d'un regroupement de bassins permettant d'aller vers une économie sensible, tout en préservant un type de fonctionnement propice à l'expression

¹ Cette année, l'offre de formation dans les basins a été réduite d'un tiers, au bénéfice d'actions interbassins, lycées/ LP et « efficacité », les effectifs réels au retour des inscriptions n'ont permis de monter que 6 des 10 actions interbassins prévues ; nous avons perdu, de ce fait 90 heures de formation.

des collectifs d'établissements et au maintien du lien que garantissaient jusqu'à présent les animateurs de bassins entre le prescripteur, les formateurs et les collègues.

Au lieu de cela, une nouvelle organisation est imposée pour concevoir et organiser l'offre de formation : à partir des résultats de l'enquête de déclaration d'expertise didactique, des priorités seront définies et une planification de l'offre sera réalisée ; celle-ci sera structurée selon une répartition géographique différente pour les lycées / LP et les collègues rompant de ce fait avec l'actuelle dynamique inter établissement permise par la structure du bassin.

Aux traditionnelles AG dans lesquelles chaque établissement, et chaque collègue par le truchement du correspondant FC de son établissement pouvait s'exprimer, se substitueront 5 commissions géographiques pilotées par les conseillers techniques auprès des IA et des représentants d'enseignants dont le nombre n'est pas connu. L'offre produite par chaque zone géographique sera soumise à l'IPR comme réponse à la commande pour étude de correspondance avec les objectifs et validation. Nous nous interrogeons sur ce que permettra de développer, dans la perspective de construction de compétences professionnelles, une FC essentiellement structurée par une visée d'ajustement aux demandes de l'institution.

Notre réticence à l'égard de la procédure qui nous est imposée se justifie par deux points essentiels.

Tout d'abord, ce mode de gestion nous paraît trop lointain, trop distant, désincarné, réduit parfois au traitement technique de données déshumanisées. Les croix cochées sur un formulaire remplacent désormais les dialogues entre collègues et c'est l'administratif, et non plus le pair que constitue l'animateur de bassin qui devient l'instance de pilotage et de régulation pour que l'offre coïncide avec la demande.

Si ces évolutions ont fait l'objet de discussions avec les animateurs et l'Iufm, aucune des réserves que nous avons émises, aucune des suggestions que nous avons faites n'ont été retenues ; c'est de manière unilatérale que l'inspection a pris ses décisions, c'est pourquoi, plusieurs d'entre nous ont préféré démissionner. Nous avons tous, cependant, accepté de monter pour cette année le plan de formation sur lequel nous nous sommes engagés l'année dernière.

Ensuite un deuxième élément de décision annoncé concerne le problème de l'accès des collègues aux formations dans des APSA non reconnues comme prioritaires par le bassin. Dans la nouvelle procédure l'offre ne permettrait plus à tous les enseignants d'accéder à leurs réels besoins de formation. Cette situation, bien entendu, s'est trouvée aggravée avec la diminution des moyens alloués aux classiques formations de bassins (au profit des actions inter bassins « efficacité » ou « lycée/LP »), puisque nous avons été limités à 3x12 heures de formation et ne pouvons plus comme par le passé dédoubler des stages lorsque les effectifs le nécessitent. Pour autant, nous ne comprenons pas comment la nouvelle procédure permettra de concilier la prévisible dispersion de la demande en termes d'APSA avec la réalité géographique de notre académie. Une réorganisation en macro bassins, à l'image du fonctionnement du Vaucluse, ainsi que nous l'avions proposé aurait pu constituer une alternative intéressante.

Si le rôle d'interface, de relais, de mobilisation autour des questions de formation, joué par l'AB nous semble à préserver, c'est parce que l'existence d'actions de formation dans les bassins, l'est, pour nous, encore plus ; c'est la raison pour laquelle nous avons voulu vous informer plus largement de notre analyse et souhaitons prolonger avec vous la discussion pour envisager ensemble des propositions alternatives qui préserveraient un outil que nous et nos aînés avons mis quarante ans à construire et à faire évoluer.